

À l'occasion de l'épisode de grand froid en cours, marqué par l'activation du premier niveau du plan Grand Froid depuis le mercredi 24 décembre 2025, le gouvernement appelle à une vigilance renforcée face aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), particulièrement élevés durant la période hivernale.

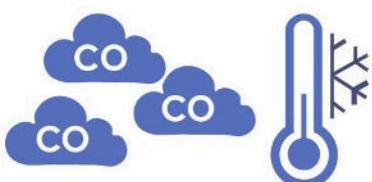
La baisse significative des températures entraîne une utilisation accrue des appareils de chauffage, parfois inadaptés ou utilisés de manière dangereuse.

Afin de limiter les risques, il est rappelé à chacun d'adopter les comportements suivants:

- ne pas surchauffer son logement et privilégier des vêtements chauds adaptés ;
 - aérer son logement au moins 10 minutes par jour, même par temps froid ;
 - ne jamais boucher les entrées d'air et les grilles de ventilation ;
 - faire vérifier et entretenir régulièrement les appareils de chauffage par un professionnel qualifié ;
- ne pas utiliser en continu des appareils de chauffage d'appoint à combustible ;
- ne jamais utiliser un appareil de cuisson, un barbecue, un brasero ou un groupe électrogène pour se chauffer à l'intérieur d'un logement.

En cas de symptômes évocateurs (maux de tête, nausées, vertiges, fatigue), il convient d'aérer immédiatement les locaux, de quitter les lieux et d'appeler les secours (18 ou 112).

PRÉVENTION Intoxications au monoxyde de carbone



INFORMEZ-VOUS
sur solidarites-sante.gouv.fr
APPElez LES SECOURS
en cas de suspicion en
composant le 15, le 18 ou le 112
(114 : personnes malentendantes)



Faites vérifier le bon état
de marche de votre installation
de chauffage



Respectez les consignes
d'utilisation des appareils à
combustion, ne les utilisez pas
en continu



Veillez à une aération et une
ventilation correctes, ne
bouchez pas les entrées d'air de
votre logement

